

# BILAN DES INCAPACITES DU MEMBRE INFERIEUR

Rubrique : observation/généraliste membre inférieur

*Note préliminaire : ces repères permettent de s'assurer de l'adéquation entre le patient et l'outil de bilan proposé.*

## BILAN D'UTILISATION COURANTE :

<b>International</b> « validé » (3)	<b>International,</b> largement accepté (2)	<b>National</b> (1)	<b>Local</b> (0)
--	--	------------------------	---------------------

**Niveau du bilan : 3**

## POINT DE VUE UTILISATEUR (SI POSSIBLE)

Simplicité d'utilisation <b>SCORE = 3</b>	Facilité de lecture <b>SCORE = 3</b>	Sensibilité aux très petits écarts <b>SCORE = 1</b>	Fiabilité vérifiée <b>SCORE = 2</b>	Reproductible inter intra <b>SCORE = 2</b>
--	---	--	--	---

Scores appliqués : 3 = excellent    2 = bon    1 = acceptable    0 = questionnable

## **Présentation :**

Classement rapide du niveau d'incapacité global, ce qui permet plus tard de noter la récupération.

## **Critères d'inclusion (les catégories majeures cliniques) :**

Traumatismes du membre supérieur, opérés ou non. Douleurs d'origine musculo-squelettique, résultat de sur-utilisation (sportive, de travail).

## **Critères d'exclusion (ne pas utiliser pour) :**

Membre supérieur et pathologies rhumatismale, neurologique, etc. Polytraumatisme demandant une notation plus fine des incapacités.

## **Critères de péjoration (diagnostic associé) :**

Bénéfice d'invalidité.

## **Evolution du score :**

Du plus bas (0 = pas de gêne) vers le plus haut (6 = incapacité totale).

## **Définition des sept niveaux d'incapacités du membre inférieur.**

# BILAN DES INCAPACITES DU MEMBRE INFERIEUR

0. **pas d'incapacité** le patient ne présente aucun signe ou symptôme résultant de la blessure (de l'opération).

1. **incapacité minime** incapable de faire toutes les activités désirées mais un peu limité quand à la pratique des sports qui impliquent un impact sur le membre inférieur. Inconfort à l'occasion nécessitant un antalgique sans prescription (aspirine). Peut porter n'importe quelle chaussure.

2. **incapacité modérée** sports à impact interdits, par exemple le tennis, le basketball, etc. Quelques limites au travail. Ne peut pas rester constamment debout, marcher beaucoup, grimper. Utilise régulièrement un médicament sans prescription pour contrôler l'inconfort.

3. **incapacité marquée** la marche est limitée. Peut faire la plupart des activités, mais incapable de marcher pour de longues périodes. Peut faire des achats ordinaires, mais les longues expéditions sont impossibles. Utilise une canne à l'occasion. Peut avoir besoin occasionnellement d'un médicament prescrit (non-narcotique) pour soulager la douleur. Peut faire un travail qui demande de marcher mais doit pouvoir s'asseoir. Ne peut pas faire un travail qui demande d'escalader. Limité dans la pratique des sports qui imposent d'être en appui. Peut avoir besoin d'une orthèse pour tempérer la douleur.

4. **incapacité sévère** Incapable de marcher au domicile. Peut s'appuyer sur le pied, mais a besoin d'une canne. Peut travailler avec un minimum de station debout et de marche, mais doit rester assis la plupart du temps. Incapable de prendre part aux sports qui imposent de rester debout. Utilise régulièrement des médicaments non-opiacés pour contrôler la douleur.

5. **incapacité très sévère** Ne peut pas se déplacer au domicile sans une aide de marche. Doit utiliser un fauteuil roulant ou une aide de marche pour sortir. D'habitude peut soutenir une partie de son poids, mais parfois doit éviter tout appui. Capable d'effectuer un travail sédentaire sans station debout ni marche. Utilise régulièrement des médicaments non-opiacés pour contrôler la douleur, et parfois doit recourir aux opiacés.

6. **incapacité totale** Incapable de poser le pied ; doit marcher avec une aide de marche ou utiliser un fauteuil roulant constamment. Incapable d'activités comme le travail ou l'entretien du domicile. A besoin de médicaments de manière régulière. La douleur est mal contrôlée.